

Nous n'avons pas seulement en vue ce qui pour un bon nombre peut paraître, bien à tort, l'objet principal de l'*Union de Prières* : savoir, l'assurance donnée, en retour d'une modique contribution, d'une sépulture et de funérailles religieuses convenables. Sans doute ceci est déjà beaucoup ; mais c'est de l'ordre temporel, et par conséquent secondaire. De plus, les pauvres seuls en peuvent être touchés, les riches comptant sur leur fortune pour recevoir, même après leur mort, tous les honneurs que donne le monde.

Il faut reconnaître cependant que, même pour une famille à l'aise, mais éprouvée par la maladie, le chômage et le deuil, l'*Union de Prières* offre une ressource sans laquelle on serait exposé parfois à côtoyer la gêne, et peut-être subir les atteintes de la misère.

Mais outre ce bien appréciable à prix d'argent, il y a les avantages spirituels, beaucoup plus grands en eux-mêmes, offerts à tous les associés, dont les riches, devraient, tout comme les pauvres, tirer le plus de profit possible pour leur âme.

L'*Union de Prières* forme une famille dont les intérêts spirituels sont mis en commun en présence de la mort et de l'éternité. Ses membres sont placés sous la protection de saint Joseph le patron de la Bonne Mort ; chaque jour, tous doivent dire un *Pater* et un *Ave* pour le dernier décédé dans l'*Union* et répéter la même prière en faveur du premier qui mourra. Puis, autant que possible on assiste aux funérailles des confrères, ou au moins on s'unit d'intention au saint sacrifice ; de plus chaque année, un service solennel est célébré pour tous les associés défunts, ce qui remplace les services anniversaires, dont malheureusement les familles laissent disparaître la pieuse coutume. Et enfin, à certains jours de l'année, notamment durant le mois de novembre,